



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique

du Jeudi 07 Octobre 2021
à Chauny

Le Président : Mr IBATICI Laurent

Membres : Mme FREMONT Emeline

MM. BERTIN Alain - MAYEUR Philippe – MINETTE Laurent

Assiste : Melle GOGUILLON Céline

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.

Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

SENIORS

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR LOMBARD BENOIT (ARBITRE OFFICIEL)

N° 50206.1 – ASA PRESLES / FC USA du 03/10/21 comptant pour le championnat D2, Groupe B

La Commission, pris connaissance de la demande,

- Décide de rembourser la somme de 31 € à Mr LOMBARD Benoit correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : FC USA

En application du barème financier 2019/2020 du District Aisne,

- Inflige une amende de 30 € au club du FC USA pour non-règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR CAPUTO HERVE
(ARBITRE OFFICIEL)**

N° 51213.1 – UA FERE EN TARDENOIS / AS PAVANT du 05/09/21 comptant pour la Coupe de l'Aisne

La Commission, pris connaissance de la demande,

- Décide de rembourser la somme de 22 € à Mr CAPUTO Hervé correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : AS PAVANT

En application du barème financier 2019/2020 du District Aisne,

- Inflige une amende de 30 € au club de l'AS PAVANT pour non-règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.

JEUNES

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MICHEL MATHIEU
(ARBITRE OFFICIEL)**

N° 51865.1 – FC 3 CHATEAUX / ES OGNES du 25/09/21 comptant pour le championnat U18 Echiquier

La Commission, pris connaissance de la demande,

- Décide de rembourser la somme de 36 € à Mr MICHEL Mathieu correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : FC 3 CHATEAUX

En application du barème financier 2019/2020 du District Aisne,

- Inflige une amende de 30 € au club du FC 3 CHATEAUX pour non-règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MR BELOT LUDOVIC
(ARBITRE OFFICIEL)**

N° 51911.1 – FC TERGNIER / US RIBEMONT-ORIGNY du 02/10/21 comptant pour la Coupe de l'Aisne U17

La Commission, pris connaissance de la demande,

- Décide de rembourser la somme de 22 € à Mr BELOT Ludovic correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : US RIBEMONT MEZIERES

En application du barème financier 2019/2020 du District Aisne,

- Inflige une amende de 30 € au club de l'US RIBEMONT MEZIERES pour non-règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR BRUNET DAVID (ARBITRE OFFICIEL)

N° 51841.1 – SAMBRE ET OISE / HARLY QUENTIN du 25/09/21 comptant pour le championnat U17, Échiquier

La Commission, pris connaissance de la demande,

- Décide de rembourser la somme de 31 € à Mr BRUNET David correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : HARLY QUENTIN

En application du barème financier 2019/2020 du District Aisne,

- Inflige une amende de 30 € au club de HARLY QUENTIN pour non-règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS PRESENTEE PAR MINETTE DAVID (ARBITRE OFFICIEL)

N° 51711.1 – CS BLERANCOURT / FC TERGNIER du 18/09/21 comptant pour le championnat U15, Échiquier

La Commission, pris connaissance de la demande,

- Décide de rembourser la somme de 26,50 € à Mr MINETTE David correspondant à la moitié de ses frais d'arbitrage et de porter cette somme au compte du club fautif : FC TERGNIER

En application du barème financier 2019/2020 du District Aisne,

- Inflige une amende de 30 € au club de FC TERGNIER pour non-règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.

Le Président : **Cédric IBATICI**
La Secrétaire : Céline GOGUILLON